

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DFPE 157 Subvention (682 057 euros) et convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Paris (9e) (UDAF de Paris) pour la création d'un multi accueil au 12 rue Émile Level (17e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'UDAF de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'UDAF de Paris ayant son siège social 28 Place Saint Georges (9e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 682 057 euros est allouée à l'UDAF de Paris (n° SIMPA 21013) pour la création d'un multi accueil situé 12 rue Émile Level (17e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée sur le chapitre fonctionnel 904, rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement ultérieures.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO